

# Le baccalauréat professionnel dans l'académie de Reims

## Historique

En avril 1985, le Ministre de l'Éducation Nationale propose la transformation des LEP en lycées professionnels, la création d'un nouveau corps enseignant pour les lycées professionnels et la création du baccalauréat professionnel. Ces propositions sont annoncées publiquement à la télévision le 22 avril 1985 et le baccalauréat professionnel est alors mis en place à titre expérimental dans 63 établissements à la rentrée de septembre 1985. Au fil de trois décennies le baccalauréat professionnel va devenir un des fers de lance des politiques éducatives. Il va acquérir une place centrale dans l'architecture des diplômes et constitue aujourd'hui la norme de certification professionnelle.

### **La formation en entreprise dans les Baccalauréats professionnels**

Né d'une conviction partagée par les membres du gouvernement et des représentants patronaux, celle d'une nécessaire élévation du niveau de qualification de la main-d'œuvre, ce nouveau diplôme a grandement contribué à nourrir l'objectif affiché lors de sa création de porter « 80% d'une classe d'âge au bac ». L'un des traits caractéristiques du baccalauréat professionnel réside dans la relation forte qu'il établit entre le système d'éducation et l'entreprise. Le baccalauréat professionnel introduit l'alternance dans une formation scolaire, c'est-à-dire une formation en entreprise pendant une durée minimale de 16 semaines. Il s'agit là d'une innovation forte dans l'enseignement professionnel, habitué de longue date aux « stages » qui ont pour objet d'aller appliquer en entreprise ce qui a été enseigné dans l'établissement scolaire. Décider d'une période de formation en entreprise est un important geste politique qui revient à conférer à une entité anonyme «entreprise» une place dans le cadre de la formation scolaire.

Le décret fondateur, dans cette logique, prévoit d'une part que les formateurs de l'entreprise d'accueil (les tuteurs) soient associés, es qualité, à l'évaluation des élèves qui entre dans la certification, et d'autre part que la délivrance du diplôme soit subordonnée à la validation de la période de formation en entreprise.

À la rentrée 2009, la durée de préparation du baccalauréat professionnel passe de deux à trois ans, et la durée des périodes de formation en milieu professionnel est portée à 22 semaines. Dans ce nouveau cadre le BEP est progressivement supprimé.

**rectorat de l'académie de Reims**

1 rue Navier - 51082 Reims cedex

[www.ac-reims.fr](http://www.ac-reims.fr)

contacter le service prospective et statistiques :

[sps@ac-reims.fr](mailto:sps@ac-reims.fr)

Fig 1 : évolution des effectifs dans le 2<sup>nd</sup> degré :

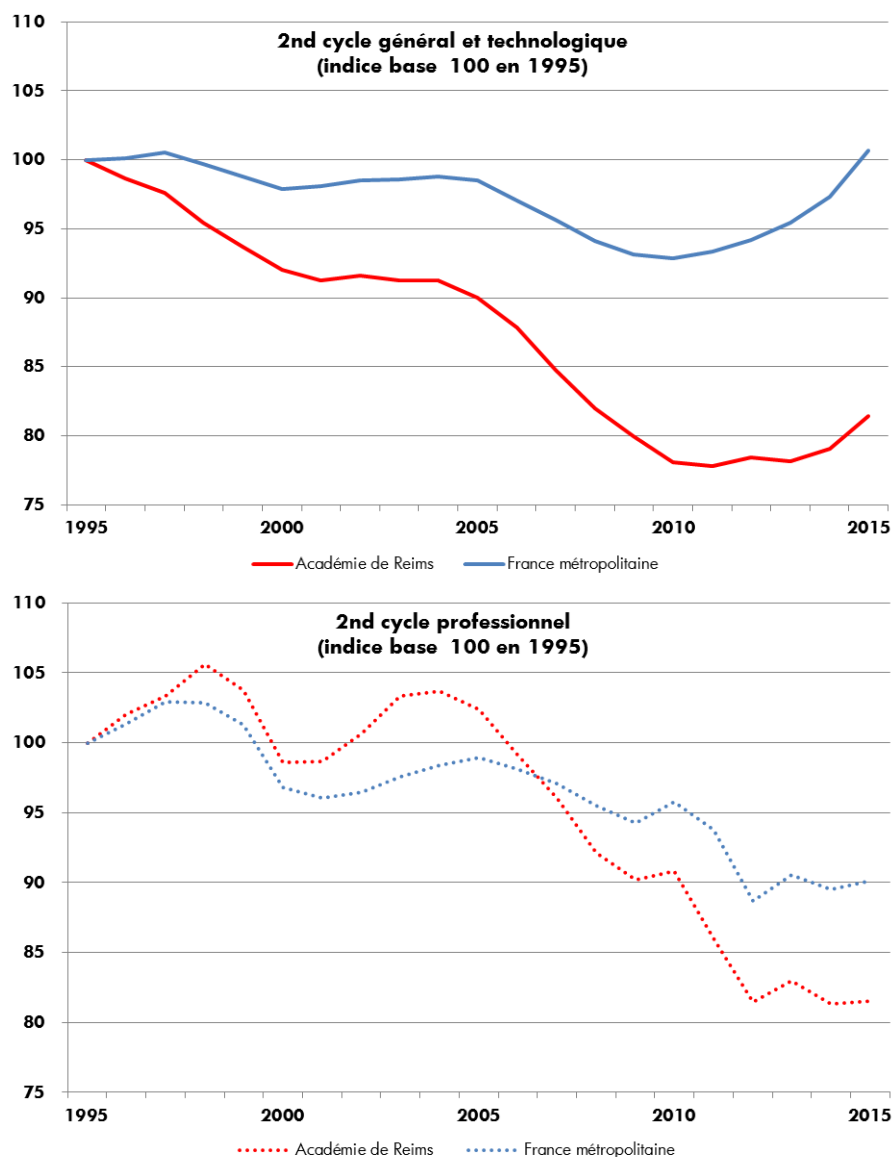
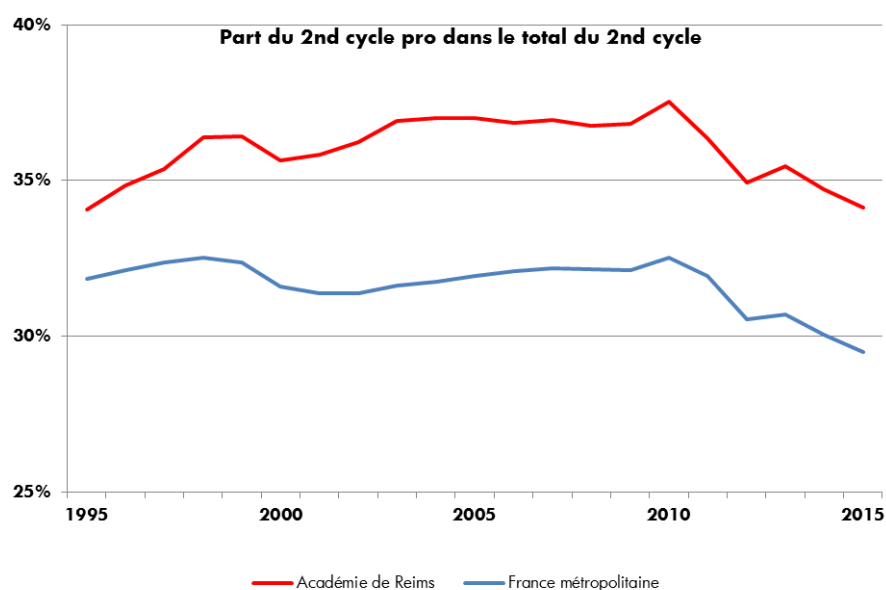


Fig 2 : poids plus important du 2<sup>nd</sup> cycle professionnel dans l'académie de Reims



**Obtenu à la suite d'une formation professionnelle le bac pro permet une insertion immédiate sur le marché du travail. Comme tout baccalauréat, il donne aussi le droit de poursuivre des études supérieures. Depuis 2009, ce baccalauréat est obtenu à l'issue d'un cursus en trois ans après la troisième.**

**La voie professionnelle est composée de « spécialités de la production » et de « spécialités des services ».**

**Depuis la session 2009, les candidats ayant obtenu une moyenne entre 8 et 10 sur 20 aux épreuves du premier groupe et une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve professionnelle pratique, peuvent se présenter à une épreuve de rattrapage dite « épreuve de contrôle ».**

Depuis la rentrée 1995, les effectifs du second cycle professionnel ont diminué régulièrement (hormis un rebond momentané en 2013).

Dans l'académie de Reims, près de 35% des élèves en second cycle sont scolarisés dans la voie professionnelle.

En 2015-16, 28 lycées professionnels (dont 10 privés) scolarisent 14 379 élèves dont 18,7% dans le privé.

Dans le public, les effectifs se répartissent à raison de 2 217 élèves en CAP (dont 41,8% de filles), 9 392 élèves en bac professionnel (dont 41% de filles) et 86 élèves en mention complémentaire (55% de filles). Dans le privé, ils sont 430 en CAP (avec 64% de filles), 2 244 en bac professionnel (dont 54,7% de filles) et 10 filles en mention complémentaire.

Fig 3 : explosion du baccalauréat professionnel après 2009

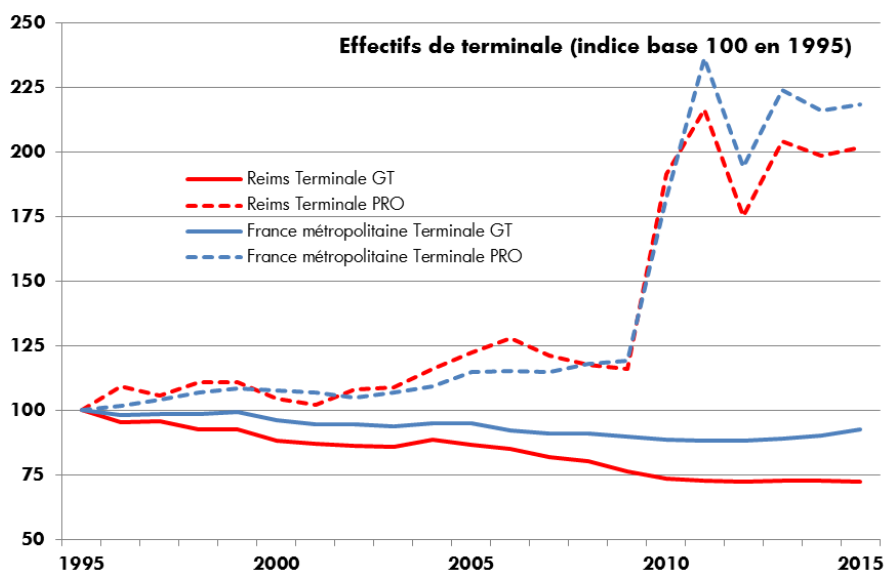


Fig 4 : évolution de la proportion de bacheliers dans une génération selon la voie (France métropolitaine avant 2001)

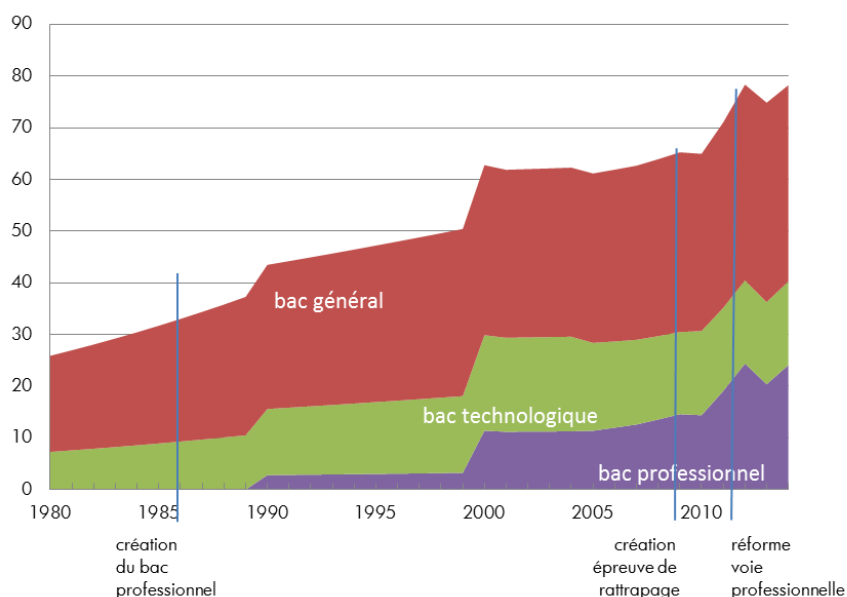
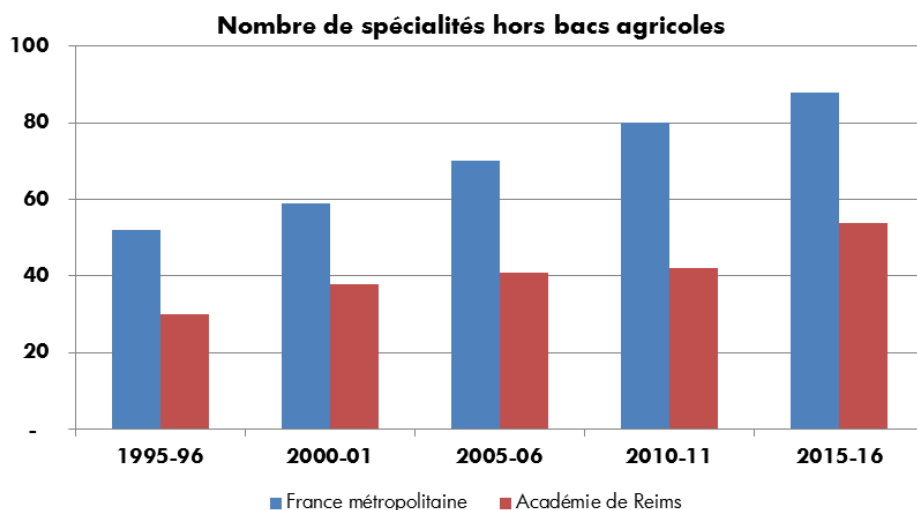


Fig 5 : un éventail de formations qui s'étoffe régulièrement dans l'académie de Reims



Au niveau national, le report des effectifs de BEP, où il ne reste plus aucun élève inscrit depuis la rentrée 2012, a permis à ceux du baccalauréat professionnel de passer de moins de 200 000 élèves en 2005 à plus de 500 000 en 2014. Sur l'académie de Reims, le nombre d'élèves en classe terminale du baccalauréat professionnel a doublé en moins de vingt ans.

En 1980 en France métropolitaine, près de 26% d'une génération obtient le baccalauréat, général ou technologique. En 1990, cette proportion s'élève à 43,5%, dont 2,8% de bacheliers professionnels ; elle s'établit à 62,8% en 2000 dont 11,4% de bacheliers professionnels.

En 2010, sur l'ensemble du territoire national, la proportion de bacheliers au sein d'une génération se monte à 65,0% dont 14,4% de bacheliers professionnels. En 2014, cette part progresse encore pour se situer à 78,3% dont 24,1% de bacheliers professionnels.

Dans l'académie de Reims, le nombre de spécialités de baccalauréat a presque doublé sur la période 1995-2015, passant de 30 à 54 spécialités en 20 ans.

Fig 6 : taux d'insertion sur le marché du travail après un diplôme professionnel dans l'académie de Reims

Situation des Lycéens					Profil	Situation des apprentis				
Emploi	Stage	Chômage	Inactivité	Total		Emploi	Stage	Chômage	Inactivité	Total
16,3%	6,5%	64,7%	12,6%	100%	CAP	45,8%	2,7%	46,9%	4,6%	100%
45,5%	0,0%	50,1%	4,4%	100%	MC	64,7%	0,0%	32,7%	2,6%	100%
36,1%	3,7%	51,5%	8,7%	100%	Bac pro	56,3%	2,8%	35,2%	5,7%	100%
57,1%	2,7%	35,7%	4,5%	100%	BTS	73,7%	2,3%	19,9%	4,2%	100%
60,0%	0,0%	40,0%	0,0%	100%	Dipl. Niveaux 2 et 3 hors BTS	78,9%	0,8%	18,5%	1,8%	100%
<b>39,7%</b>	<b>3,7%</b>	<b>48,7%</b>	<b>7,9%</b>	<b>100%</b>	<b>Académie de Reims 2015</b>	<b>60,2%</b>	<b>2,2%</b>	<b>33,7%</b>	<b>3,9%</b>	<b>100%</b>
<b>37,1%</b>	<b>3,2%</b>	<b>51,3%</b>	<b>8,4%</b>	<b>100%</b>	<b>Académie de Reims 2014</b>	<b>57,6%</b>	<b>1,3%</b>	<b>37,7%</b>	<b>3,5%</b>	<b>100%</b>

Fig 7 : taux de réussite au baccalauréat professionnel

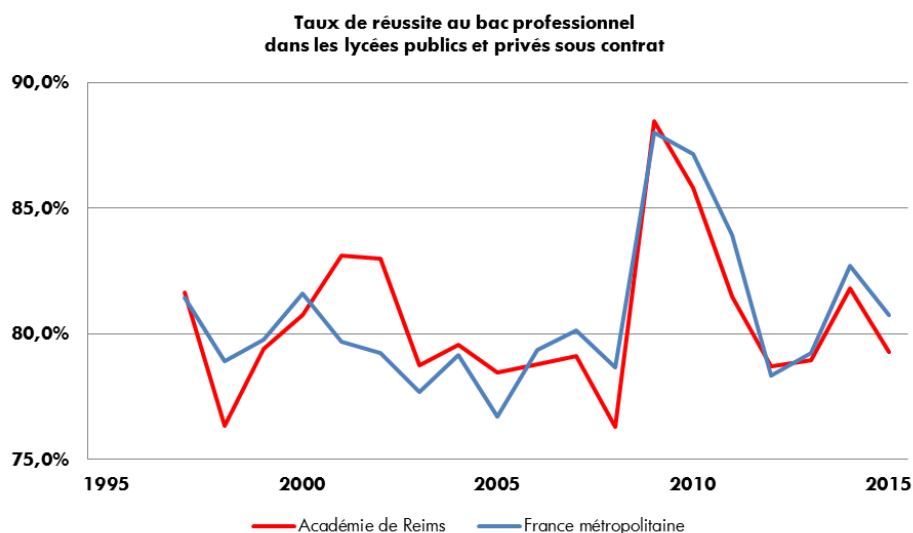
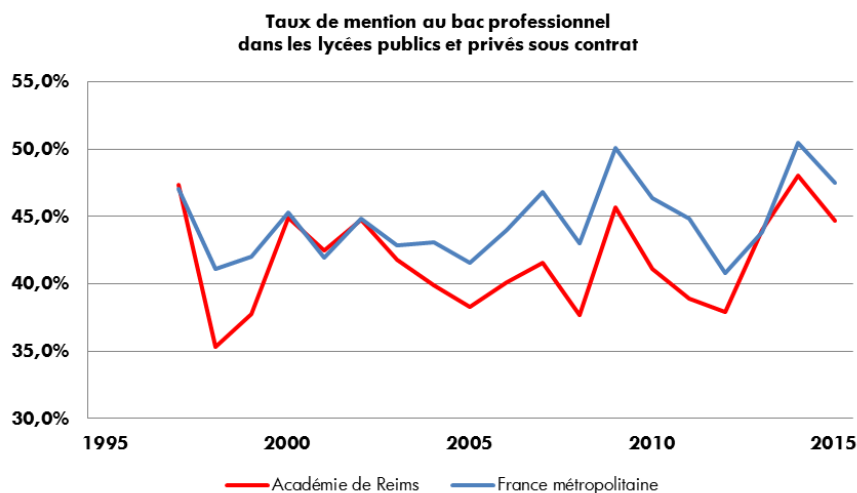


Fig 8 : taux de mention au baccalauréat professionnel



Au 1<sup>er</sup> février 2015, sept mois après la fin de leurs études, 39,7% des lycéens sortant d'une année terminale de formation professionnelle et qui déclarent ne pas poursuivre d'études exercent un emploi, 48,7% sont au chômage et 11,6% se déclarent inactifs ou en stage. En termes d'insertion professionnelle, la situation des apprentis est plus favorable.

Plus le niveau de formation ou le diplôme sont élevés, plus les chances d'obtenir un emploi rapidement sont importantes : l'écart de taux d'emploi est ainsi de 20 points entre les sortants de CAP et ceux du bac professionnel.

En 2014, au niveau national, le taux de réussite au baccalauréat professionnel est de 82,2 % contre 91% au baccalauréat général et 90,7% au baccalauréat technologique. Les filles réussissent globalement mieux que les garçons (90,3% contre 85,6% tous bacs confondus). Le taux de réussite est supérieur dans les spécialités des services (85,1%) par rapport aux spécialités de la production (78,5%). Le taux de réussite au baccalauréat professionnel qui avait profité de l'instauration de l'épreuve de contrôle en 2009 a retrouvé en 2012 le niveau précédent cette évolution réglementaire après trois ans de baisse importante.

En 2014, un diplômé sur 2 a décroché une mention au baccalauréat professionnel.

**■ Pour en savoir plus**

- \* [Des vidéos pour découvrir le bac pro :](#)
- \* [Un concours photo « Vive le bac pro »](#)
- \* [Cartographie interactive de l'offre de formations professionnelles proposées aux élèves et aux apprentis par filière économique](#)

Dossier réalisé par :

Sophie REINERT  
 DAFPIC – Relation école-entreprise, chargée de mission  
 Dominique DELPUECH  
 Service académique de l'inspection de l'apprentissage, IEN FC  
 Éric VAILLANT  
 Service prosp.et stat., responsable du service

# BAC PRO 30 ans

## L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL EN CHIFFRES



L'enseignement professionnel forme par alternance à plus de 100 métiers

**18** filières professionnelles  
**88** spécialités



Une insertion professionnelle facilitée

**80,3 %** de réussite au bac  
**60 %** de bacheliers professionnels entrent directement sur le marché du travail après leur bac



**18** diplômes créés ou rénovés à la rentrée 2015 entrent en vigueur pour s'adapter aux besoins du monde professionnel :

- 4 certificats d'aptitude professionnelle (CAP) :**  
ferronnier d'art, installateur en froid et conditionnement d'air, opérateur/opératrice logistique, propreté de l'environnement urbain-collecte et recyclage et une mention complémentaire de niveau V : coiffure coupe couleur
- 5 brevets professionnels (BP) :** arts de la cuisine, arts du service et commercialisation en restauration, conducteur d'engins : travaux publics et carrières, couvreur, métiers de la pierre
- 1 baccalauréat professionnel :** métiers et arts de la pierre
- 6 mentions complémentaires de niveau IV :** aéronautique-option avionique, aéronautique-option avions à moteurs à pistons, aéronautique-option avions à moteurs à turbines, aéronautique-option hélicoptères à moteurs à turbines, aéronautique-option hélicoptères à moteurs à piston, vendeur conseil en produits techniques pour l'habitat
- 2 brevets de technicien supérieur (BTS) :** comptabilité et gestion, systèmes photoniques

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - septembre 2015